



Canada

Canada

Environnem

à la une

Vol. 4, n° 2, juillet 1983

Spécial : la foresterie

Le budget et les forêts

Ententes sur la production de bois

Reconnaissance des glaces

Avions-citernes CL-215

Les parcs

30964-
v4n2-F

30964-
v4n2-E

Canada 



Environnement à la une

Au cours des années, Environnement Canada est devenu de plus en plus conscient de sa responsabilité envers ses différents publics. *Environnement à la une* est destiné aux personnes intéressées aux programmes et aux activités du ministère. Nous reconnaissons l'importance de travailler en collaboration avec les Canadiens et avec tous ceux qui partagent notre intérêt pour un meilleur environnement. En fait, nous créons des liens et ce sont ces liens qui nous permettront d'atteindre notre objectif. Chaque numéro traite d'un sujet bien spécifique et contient divers articles qui

proviennent d'un bout à l'autre du Canada, mettant ainsi en relief les multiples facettes des services d'Environnement Canada. *Environnement à la une* est publié six fois l'an par la Direction générale de l'information d'Environnement Canada. Les articles du ministère peuvent être reproduits en indiquant la source. Les droits de reproduction des autres articles doivent être demandés par écrit. Pour tout renseignement ou commentaire, veuillez écrire au rédacteur en chef, E.G. Campbell, *Environnement à la une*, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3, ou téléphoner au (819) 994-1410.

Table des matières

Le budget et les forêts _____	3
Les pluies acides et les forêts _____	5
La coupe par bandes _____	6
Lutte biologique contre les ravageurs forestiers _____	8
Reconnaissance des glaces _____	10
Un nouveau parc national _____	13
Loi sur l'accès à l'information _____	15
Une entente sauve la Skagit _____	18

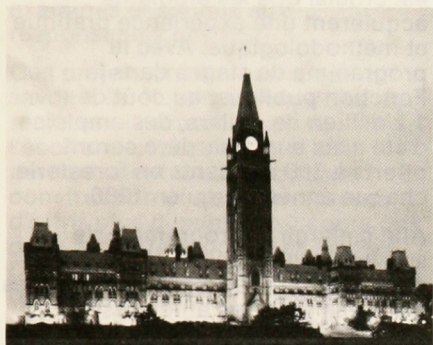
Bureaux d'information régionaux

Atlantique :	P. Leblanc Service de l'information Environnement Canada 45, Alderney Drive Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6 (902) 426-7990
Québec :	M. Girard Service de l'information Environnement Canada B.P. 10 100 Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5 (418) 694-7204
Ontario :	J. Jabanoski Service de l'information Environnement Canada 25, av. St. Clair est Toronto (Ontario) M4T 1M2 (416) 966-6406
Ouest et Nord :	G. Norris Service de l'information Environnement Canada 804, 9942, 108th Street Edmonton (Alberta) T5K 2J5 (403) 420-2546
Pacifique et Yukon :	P. Mitchell Service de l'information Environnement Canada 903 - 1001, rue West Pender Vancouver (C.-B.) V6E 2M7 (604) 666-6058



Un mot du ministre :

Sauvons nos forêts



Il y a un siècle, Sir John A. MacDonald prévenait les Canadiens qu'ils détruiraient avec insouciance leurs forêts. S'il était avec nous aujourd'hui, il exprimerait sûrement la même inquiétude.

Lorsque j'ai accepté le portefeuille d'Environnement Canada il y a quelques années, j'ai été bouleversé par les remords et les protestations qui venaient de toutes parts au sujet de la condition déplorable de la foresterie au Canada.

Il y avait, bien sûr, une bonne part d'exagération, d'émotivité et de rhétorique. Mais il y avait également du vrai... assez pour que l'on comprenne que quelque chose devait être fait sans tarder, afin d'assurer la continuité des bénéfices découlant de l'utilisation de nos forêts.

En peu de temps, nous avons fait des progrès remarquables. En 1980, la direction du Service canadien des forêts (SC forêts) est confiée à un sous-ministre adjoint, reconnaissant ainsi la compétence de cet organisme en matière de foresterie au Canada.

Animé d'un leadership renouvelé, le SC forêts amorce une révision complète des politiques forestières, ce qui l'amène à publier, en octobre 1981, un document de travail intitulé *Stratégie forestière du Canada*. Ce document présente des mesures concrètes pour traiter les principaux problèmes : l'approvisionnement en bois, le développement des ressources humaines, la recherche et le

développement, et l'ouverture de nouveaux marchés.

En 1979, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement fixe comme objectif une augmentation de la récolte de bois de 40 % pour l'an 2000. Mes collègues provinciaux et moi croyons que nous pouvons atteindre cet objectif par le reboisement, une meilleure protection des forêts et une utilisation plus efficace de la matière ligneuse actuellement disponible.

Notre énoncé de politique, *Plan sommaire de renouvellement forestier*, publié en septembre 1982, trace les grandes lignes d'un programme quinquennal en vue de réaliser cet objectif. Ce plan prévoit des investissements des gouvernements et de l'industrie allant de 240 millions de dollars la première année à 650 millions de dollars en 1987. Dans le cadre de ce programme, nous sommes autorisés en principe à augmenter l'aide fédérale directe aux programmes de renouvellement forestier des provinces et du secteur privé jusqu'à concurrence de 130 millions de dollars en 1987, soit une augmentation d'environ 300 % par rapport à 50 millions de dollars en 1982.

Cette politique de renouvellement forestier donnera lieu à une nouvelle série d'ententes fédérales-provinciales pour ranimer le secteur forestier au Canada. C'est dans cette optique que j'ai signé, en août 1982, une entente sur l'exploitation des ressources forestières avec la Nouvelle-Écosse, et que j'en signerai une autre, sous peu, avec l'Île-du-Prince-Édouard. Des discussions et des négociations sont en cours avec les autres provinces en vue de nouvelles ententes d'ici 1985.

Selon les termes de ces ententes, les fonds fédéraux serviront à un aménagement intensif, comme l'éclaircie, le rétablissement des terres forestières négligeables, des encouragements aux propriétaires de petits boisés et une gestion efficace des terres forestières fédérales. Les gouvernements provinciaux et les propriétaires de grands boisés devront assumer les

coûts directs de reboisement après chaque récolte.

Le succès de nos efforts dépendra également du nombre de forestiers compétents qui sortiront de nos six écoles de foresterie. Pour aider ces écoles à rehausser le niveau d'enseignement et de recherche, le Conseil des ministres a approuvé des subventions pluriannuelles de 15,5 millions de dollars jusqu'en 1987. Nous espérons que les provinces et l'industrie donneront suite à ces initiatives.

Les programmes de renouvellement forestier et de productivité accrue des forêts existantes ne pourront porter fruit que si nous réussissons à protéger nos forêts. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a appuyé la création du Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêts à



Le ministre John Roberts

Winnipeg. Nous assumons le tiers des coûts opérationnels de ce centre, dont le but est d'améliorer les communications entre les divers organismes de lutte contre les incendies au Canada.

Selon les termes d'une entente fédérale-provinciale d'achat conjoint, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir 147 millions de dollars pour constituer une flotte nationale d'avions-citernes CL-215, afin de réduire les pertes de bois dues au feu.

La mise en application de la stratégie forestière nécessitera une réévaluation de nos objectifs.

(suite à la page 7)

Former les forestiers de demain

Le Service canadien des forêts (SC forêts) veut particulièrement contribuer à la formation en foresterie au pays.

La *Stratégie forestière du Canada*, exposé de principes publié en 1981 par le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, signalait que la diminution de l'approvisionnement en bois était un problème majeur, et que nos recherches en foresterie et sur les produits forestiers étaient insuffisantes. Elle prévoyait également une grave pénurie de main-d'oeuvre professionnelle et scientifique.

Pour satisfaire aux besoins de la stratégie, les six écoles de foresterie du Canada devraient, pendant les prochaines années, fournir annuellement environ 800 diplômés de premier cycle et 150 diplômés de deuxième et de troisième cycles. Ces chiffres correspondent à deux fois le total annuel actuel.

Bien que les écoles de foresterie reçoivent depuis plusieurs années une aide financière du SC forêts, il est devenu évident qu'elles ne pouvaient atteindre les objectifs sans une aide supplémentaire.

Le 14 mars 1982, M. Roberts annonçait qu'Environnement Canada affecterait, d'ici 1986, 15,5 millions de dollars aux quatre grands éléments du volet consacré aux ressources humaines dans la

stratégie. Cette aide comprend des fonds accrus pour les écoles de foresterie et plus de contrats de recherche aux universités, la création d'emplois d'été axés sur la carrière pour les étudiants en foresterie, et le financement d'un programme canadien de bourses en foresterie.

L'an dernier, les subventions aux écoles de foresterie ont totalisé un million de dollars, comparativement à 289 000 dollars en 1981-1982. En 1985-1986, ce total augmentera à deux millions de dollars. Les écoles de foresterie seront donc en mesure d'aider les étudiants de premier cycle, de financer des projets de recherche et d'acheter du matériel scientifique. Les subventions globales serviront aussi à inviter des professeurs et à engager des assistants à la recherche, ce qui améliorera la qualité de la formation donnée aux étudiants.

Les contrats de recherche et de développement, de l'ordre de un million de dollars en 1983-1984 et de 1,8 million de dollars en 1985-1986, permettront à l'ensemble de la communauté universitaire d'entreprendre des recherches liées directement ou indirectement à la foresterie. Ce programme permettra aux universités de soutenir la concurrence dans des domaines tels que la biotechnologie, l'économie, l'ergonomie, la sécurité et l'hygiène

au travail, et viendra compléter la recherche effectuée dans les établissements régionaux du SC forêts, un peu partout au Canada.

Pour former les spécialistes nécessaires à la gestion des forêts, il est crucial que les étudiants acquièrent une expérience pratique et méthodologique. Avec le programme de stages dans la Fonction publique, au coût de 1,2 million de dollars, des emplois d'été axés sur la carrière seront offerts à 300 étudiants en foresterie chaque année, jusqu'en 1986.

Afin d'élargir le programme de subventions globales, le SC forêts élaborera un programme de bourses destiné à aider les étudiants de troisième cycle en foresterie et dans des disciplines connexes. Quelque 30 boursiers seront choisis pour l'année universitaire 1983-1984. Ce nombre pourrait être porté à 50 d'ici 1985-1986.

En plus de mettre en évidence la foresterie dans les universités, cette initiative encouragera les provinces et l'industrie à augmenter leur aide à la formation en foresterie.

Renseignements :
Michel Poliquin
(819) 994-1658

Tendances économiques en foresterie

Un des principaux employeurs et industries au Canada est l'industrie forestière. Depuis longtemps, elle joue un rôle primordial dans le développement économique du Canada et sur le marché de l'exportation, en plus d'être le moteur économique de centaines de collectivités.

Toutefois, au cours des deux dernières années, ce secteur clé de notre économie a été fortement secoué lorsque la récession mondiale a réduit la demande de produits forestiers canadiens.

Sur le plan économique, le papier journal est le principal produit d'exportation du secteur forestier. Avec la récession, les affaires ont connu un ralentissement aux États-

Unis, au Royaume-Uni et dans les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique latine, qui achètent 90 % de nos exportations de papier journal. En outre, la demande a diminué au moment où la capacité de nos usines augmentait. À l'heure actuelle, les usines de papier journal du Canada fonctionnent donc à seulement 82 % de leur capacité comparativement à 94 % en 1981.

Le deuxième produit canadien en importance est la pâte à papier. Les États-Unis, le Japon et d'autres pays asiatiques achètent 92 % de nos exportations. L'affaiblissement du marché a provoqué en 1982 un déclin de 12 % dans la production de nos usines de pâtes, qui fonctionnaient à seulement 75 % de

leur capacité. Cette année, leur rendement devrait se chiffrer entre 83 et 87 %.

La réduction de la demande s'est accompagnée d'une intensification de la concurrence, et les prix du papier journal et de la pâte ont connu une baisse atteignant parfois 150 dollars américains la tonne. La situation s'est encore aggravée pour les producteurs canadiens lorsque certains concurrents d'outre-mer ont dévalué leur monnaie par rapport au dollar canadien.

Les marchés du bois ont été touchés par une baisse de la consommation, particulièrement aux États-Unis, où les projets de

(suite à la page 18)

Le budget et les forêts

Le programme de foresterie d'Environnement Canada tirera de grands avantages du programme de projets spéciaux de relance (PSR) de 2,4 milliards de dollars, annoncé lors du discours du budget le 19 avril. Dès décembre 1982, des centaines de projets ont été examinés et soumis aux responsables des PSR.

Ces projets ont été évalués — à savoir s'ils étaient susceptibles de renforcer l'infrastructure de l'économie canadienne et s'ils permettraient au secteur de la construction et aux fournisseurs d'offrir plus d'emplois au cours des deux à quatre prochaines années. Les responsables des PSR ont retenu plus de 100 projets, proposés par divers ministères et touchant diverses régions du pays.

Les crédits des PSR serviront à accélérer les travaux déjà en cours qui favorisent la reprise économique en créant des emplois. Les installations mises en place actuellement permettront à notre industrie de devenir plus productive et plus concurrentielle d'ici à la fin de la décennie et même au-delà, notamment les secteurs qui éprouvent actuellement de la difficulté, tels que la construction, les chantiers navals, les pêches et les produits forestiers.

Les nouveaux crédits sont de 1,7 milliard de dollars puisque 700 millions de dollars figuraient déjà au budget de fonctionnement des ministères. Les projets visent six grands domaines : les transports, les installations de recherche et de formation, la mise en valeur des ressources, les achats de navires, l'aménagement foncier et touristique et la haute technologie.

La foresterie est nettement favorisée. Ainsi, des 290 millions de dollars affectés aux installations de recherche et de formation, une part relativement importante servira à l'agrandissement des centres de recherches forestières de Sainte-Foy (10 millions de dollars), de Sault-Sainte-Marie (13 millions de dollars), et de Victoria (14 millions de dollars), ainsi qu'à la construction d'un nouveau centre à Fredericton (22 millions de dollars).

Le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, soulignait que l'expansion de ces centres signifiait un grand pas vers l'instauration de la stratégie forestière au Canada. Il s'agit là d'une étape importante pour la mise en place d'une politique énergétique de recherche et de

développement à l'appui du renouvellement et de l'aménagement forestiers.

Au nombre des autres initiatives qu'appuiera le programme de PSR dans ce domaine, figurent la construction de nouvelles installations de recherche, axées sur les pâtes et papiers, à Vancouver (15 millions de dollars), et l'agrandissement du Centre de recherches forestières de Pointe-Claire (2 millions de dollars), au Québec.



Avion-citerne CL-215

Le programme de PSR prévoit 147 millions de dollars pour l'achat de quatre avions-citernes CL-215. Ces aéronefs serviront à lutter contre les incendies de forêt dans les territoires. On pourrait en acquérir jusqu'à 16 autres sur une base égale avec les provinces pour les aider à lutter contre ce fléau. Les pourparlers se poursuivent et les provinces devraient faire connaître sous peu leur niveau de participation à ce projet.

Chaque année, au Canada, la surface des terrains boisés ravagés par le feu dépasse celle des coupes. Au cours de la saison record de 1980, l'aire incendiée équivaut à une bande de terrain de 6 km de large qui traverserait le pays d'un océan à l'autre. Les pertes annuelles de bois sont de l'ordre de 53 millions de dollars.

Le CL-215, de fabrication canadienne, est le seul aéronef spécialement conçu pour combattre

les incendies de forêt. Grâce à ses ailes élevées, son fuselage court et son empennage arrière large, il peut virer court et il ne lui faut que quelque dix secondes pour puiser les 4 350 litres d'eau que peuvent contenir ses réservoirs.

Le programme de PSR profite aussi au programme de reconnaissance des glaces, et favorise les objectifs que poursuit le ministère dans le domaine des parcs, du tourisme et de la qualité de l'environnement.

Le fédéral est ainsi prêt à verser 10 millions de dollars pour la construction d'un institut de toxicologie à Guelph. Appelé à devenir un important centre de recherche au Canada, cet institut viendra soutenir les efforts déployés à l'échelle du pays pour mieux comprendre les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement. Il aidera, en outre, l'industrie chimique canadienne à déboucher sur d'autres branches d'activités et, de ce fait, à mieux mettre en valeur nos ressources pétrochimiques.

Dans la région du Niagara, des substances chimiques ont pollué la rivière du côté américain. Le fédéral a donc offert 3 millions de dollars pour aider à la construction d'installations de traitement secondaire des eaux usées dans la municipalité de cette région. De telles installations permettront

(suite à la page 9)

Ententes avec les provinces

L'approvisionnement en bois d'oeuvre devrait augmenter avec la signature de nouvelles ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation des ressources forestières.

La première entente quinquennale a été signée avec la Nouvelle-Écosse en août dernier. Des ententes semblables, en cours de négociation avec d'autres provinces, devraient entrer en vigueur d'ici avril 1985.

L'entente avec la Nouvelle-Écosse coûtera environ 53,4 millions de dollars, dont 27,8 millions proviendront du gouvernement fédéral. Elle prévoit notamment la mise sur pied d'un programme d'amélioration des ressources forestières sur les terres privées.

Jusqu'en janvier 1982, les provinces obtenaient de l'aide grâce à des ententes complémentaires administrées par le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER). L'administration de ces ententes a ensuite été transférée au Service canadien des forêts (SC forêts). Les nouvelles ententes seront conformes à la stratégie forestière du Canada et aux lignes directrices énoncées dans le *Plan sommaire de renouvellement forestier*.

Selon ces lignes directrices, les provinces sont tenues de préparer des plans d'aménagement forestier à long terme. Les ententes prévoient l'exécution d'importants travaux, notamment en matière de renouvellement et d'amélioration des peuplements. On y mettra l'accent sur l'aménagement des boisés privés — nombreux dans les provinces de l'Est du Canada, où la plupart des terres forestières sont propriété privée.

En plus d'accroître la production de bois d'oeuvre, les initiatives fédérales visent à augmenter l'emploi dans ce secteur qui, en mai dernier, connaissait un taux de chômage sans précédent. Cette situation a incité le gouvernement à injecter 140 millions de dollars, en fonds d'assurance-chômage, dans la création d'emplois.

En juin dernier, le SC forêts a alloué 34,5 millions de dollars pour couvrir les frais généraux et autres frais administratifs de ce programme.

Le but initial était de créer 10 000 emplois à court terme, sur une période de deux ans, soit jusqu'à la fin de mars 1984. À la fin d'avril, 793 projets avaient été

approuvés, assurant de l'emploi à un peu plus de 10 000 personnes, soit 166 000 semaines de travail.

Le renouvellement et l'aménagement sont reconnus, dans la stratégie forestière fédérale, comme un élément clé. Les programmes fédéraux en soulignent également l'importance aux propriétaires de boisés, aux employés du secteur forestier et à des centaines de collectivités canadiennes.

La recherche est orientée vers un meilleur aménagement, comme par exemple, la production des graines d'arbres, la lutte biologique contre les ravageurs, une meilleure utilisation du bois, la coupe et l'obtention d'énergie à partir de la biomasse. D'autres études portent

sur les incidences environnementales des grands projets de développement, le transport à distance des pluies acides et les effets des produits chimiques toxiques sur les sols et la végétation. La recherche demeure le premier souci du SC forêts, comme elle l'était pour l'ancienne direction des forêts, créée il y a 83 ans au ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, le SC forêts exploite six centres de recherches régionaux et deux instituts forestiers nationaux, reconnus mondialement pour l'excellence de leurs travaux en matière de recherche et de développement.

Renseignements :
Michel Poliquin
(819) 994-1658

Ententes avec les propriétaires de boisés

Huit associations de la Nouvelle-Écosse, représentant les propriétaires de quelque 600 petits boisés, ont signé des ententes d'aménagement forestier avec le ministre fédéral de l'Environnement, M. John Roberts, et le ministre des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, M. George Henley.

Ces ententes visent à doubler le taux de croissance normal des boisés, et prévoient la plantation de semis, le dégagement et l'éclaircie des peuplements trop denses, et l'amélioration de la qualité et de la capacité des secteurs déjà exploités.

Ces ententes procèdent d'un accord quinquennal signé en août dernier par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le premier d'une série d'accords fédéraux-provinciaux destinés à stimuler la production de bois.

Aux termes de l'accord avec la Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral versera 27,8 millions de dollars aux propriétaires de boisés

pour des travaux de renouvellement forestier. Pour sa part, la province affectera 21 millions de dollars à un meilleur aménagement forestier sur les terres de la couronne, y compris les terres exploitées par des concessionnaires privés.

En outre, la Nouvelle-Écosse fournira 3 millions de dollars pour les coûts opérationnels des activités d'aménagement et de commercialisation entreprises par des groupes, en vue d'une meilleure utilisation des plus petites parcelles de terrain. Elle donnera également jusqu'à 500 000 dollars pour améliorer la productivité des usines et accroître l'efficacité des opérations de transformation.

Les gouvernements fédéral et provincial consacreront ensemble un million de dollars à des programmes d'éducation, d'information et d'évaluation.

Renseignements :
Wayne Eliuk
(902) 426-7990

Les pluies acides et les forêts

Dans la région de l'Atlantique, les deux centres de recherches forestières du Service canadien des forêts sont le foyer de recherche sur les effets des pluies acides sur les forêts.

Kevin Percy, du Centre de recherches forestières des Maritimes, a acquis une notoriété internationale par ses recherches en laboratoire. Il a démontré que les pluies acides ont des effets néfastes sur la germination des semences d'arbres, le développement des racines et la croissance des aiguilles.

M. Percy effectue des expériences depuis 1979. Il a aménagé dans son laboratoire des locaux spéciaux dans lesquels il soumet diverses espèces de feuillus et de résineux aux différentes conditions et concentrations que l'on retrouve dans les pluies acides. Jusqu'à maintenant, il a découvert que, chez certaines espèces, l'acidité nuit à la germination et au développement des pousses et des aiguilles. Les pluies acides ralentissent également la formation des méristèmes secondaires (tissu végétal de croissance) et la croissance des bourgeons terminaux.

M. Percy a l'intention d'étendre ses expériences à une plantation afin de déterminer s'il surviendra d'autres dommages au cours de la croissance des arbres.

Le Centre de recherches forestières de Saint-Jean (T.-N.) a aménagé, dans l'une des quatre sections de sa nouvelle serre, un laboratoire de pointe sur les pluies acides. Le laboratoire simule les conditions naturelles, et permettra d'étudier les effets à long terme des pluies acides sur les éléments nutritifs du sol et la croissance des végétaux. Les expériences s'étendront sur une période de 10 ans et seront évaluées à la fin de la première, deuxième, cinquième et dixième années.

Renseignements :

Wayne Eliuk
(902) 426-7990



L'ouverture officielle des serres du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve a été faite par (de gauche à droite) Boyde Case, CRFTN; C. Power, du ministère des Ressources forestières et des Terres; Les Reed, sous-ministre adjoint du Service canadien des forêts; Joe Carroll, directeur régional du centre; et John Hudak, également du centre.

Exposition itinérante

Nos réserves de bois d'oeuvre commercial s'épuisent rapidement. Impensable, mais pourtant vrai.

L'étendue des terres canadiennes à reboiser est égale à la moitié de la superficie de l'Alberta.

Ces deux messages attirent l'attention des visiteurs de l'exposition sur la crise forestière au Canada, préparée par l'Institut forestier national de Petawawa pour le Service canadien des forêts. Cette année, le montage sera présenté dans l'Est du Canada.

Au cours de 1982, il a été montré un peu partout dans l'Ouest canadien. Il faisait partie de l'Exposition nationale du Pacifique à Vancouver, des Buffalo Days à Regina, de la rencontre annuelle de la Fédération canadienne de la nature à Calgary, et d'un atelier d'interprétation à Banff. Les visiteurs ont eu l'occasion de le voir à Victoria et à Edmonton, et à certains endroits en Ontario, comme Toronto, Sault-Sainte-Marie, Kingston et Lindsay.

Le montage se présente sous la forme de grands tubes de carton recouverts de tissu faisant plus de 2 m de hauteur et 1 m de diamètre, avec toile de fond, graphiques et accessoires. Le tout est très flexible et peut être installé dans un espace allant de 6 m sur 6 m à 16 m sur 13 m.

Voici d'autres idées qui se dégagent du montage :

- Le bois d'oeuvre exploitable et accessible existe en quantité limitée.
- De vastes étendues de terres forestières n'ont jamais été reboisées.
- Il faut aider la nature en reboisant si l'on veut satisfaire aux demandes accrues de produits forestiers.
- Le déboisement altère le sol.

Renseignements :

Vivian Williams
(819) 997-6555

Dave Stewart
(613) 589-2880

La coupe par bandes

Le Centre de recherches forestières des Grands lacs d'Environnement Canada, le ministère ontarien des Ressources naturelles et Domtar Forest Products effectuent actuellement des recherches sur le mode de régénération par coupes rases en bandes alternées.

Parce qu'elle se prête très bien à la fabrication de la pâte, l'épinette noire est l'essence d'arbre la plus importante de l'Ontario. Elle représente quelque 40 % du volume et de la valeur de la récolte forestière sur les terres de la couronne.

La méthode de prélèvement la plus répandue est la coupe rase et, à l'heure actuelle, une grande partie des peuplements exploités ne se régénèrent pas de façon satisfaisante. Les peuplements situés dans les régions montagneuses, où l'assise rocheuse n'est recouverte que d'une mince couche de sol, sont particulièrement vulnérables aux dommages causés par le matériel d'abattage mécanique. Le reboisement de ces sites est difficile à cause de la pauvreté en sol ou d'une trop grande exposition au vent et aux températures élevées.

Les premières bandes coupées sont régénérées à l'aide de semences provenant des bandes adjacentes non coupées, qui servent également à protéger le jeune peuplement d'un dessèchement excessif.

Les opérations de coupe par bandes comportent la préparation mécanique des lits de germination. On a étudié en détail les rapports entre semis et lits de germination afin de déterminer les meilleures conditions et le nombre de lits requis.

Ce mode de régénération permet de réintroduire avec succès l'épinette dans les premières bandes coupées. Cependant, la présence de trembles ou de bouleaux à papier avant la coupe peut favoriser le repeuplement des feuillus aux dépens des épinettes.

La coupe par bandes a également été efficace pour les forêts d'épinettes noires sur les tourbières. Ces terrains sont aussi vulnérables aux dommages causés par les débusqueuses lorsque l'abattage a lieu en été.

On étudie les bris dus au vent pour évaluer les pertes de bois le long des bandes alternées entre le moment de la première coupe et celui de la récolte des rideaux d'arbres. Entre-temps, l'on vient d'achever l'évaluation des coûts de la coupe par bandes par rapport à ceux de la coupe rase, et des études des sols et des conditions hydrologiques sont en cours.

On essaie aussi de déterminer la façon la plus efficace de régénérer

les secondes bandes, lesquelles sont coupées seulement quelques années après les premières afin de minimiser les pertes causées par le vent.

La stratégie d'aménagement en Ontario met l'accent sur la plantation des zones rasées les plus fertiles et les plus proches de l'usine. Même si certains problèmes restent à résoudre, la coupe par bandes pourrait constituer un moyen moins coûteux de régénérer les peuplements plus pauvres et plus éloignés des routes ou de l'usine.

Renseignements :
Connie Plexman
(705) 949-9461



Coupes rases en bandes alternées

À la défense du pin

Le Service canadien des forêts et Parcs Canada luttent avec d'autres organismes contre le dendroctone du pin ponderosa, dont les infestations ont atteint des proportions alarmantes dans certains secteurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

En Colombie-Britannique, sur une superficie de 290 000 hectares, beaucoup de pins adultes sont mortellement atteints et la menace du dendroctone pèse sur des millions d'autres hectares. En Alberta, l'infestation couvre 11 000 hectares et a causé la perte de plus de un million d'arbres. Des peuplements de pins dans les parcs nationaux des lacs Waterton, de Kootenay et de Yoho, et dans les parcs provinciaux des collines Cypress, en Alberta et en Saskatchewan, ont également subi des pertes.

Vu la gravité du problème et pour empêcher que le dendroctone ne se répande plus au nord et à l'est, des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont créé au début de 1981 le Comité mixte du dendroctone du pin ponderosa. Le comité se compose de représentants du ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, du Service forestier de l'Alberta, de

Parcs Canada et du Service canadien des forêts.

Le comité a pour mandat d'élaborer une stratégie commune visant à réduire l'invasion du dendroctone dans la région des montagnes Rocheuses, le long de la frontière Alberta-Colombie-Britannique. Un programme de lutte a été mis en oeuvre, comportant l'abattage et le traitement des arbres atteints dans les secteurs où le danger d'infestation est le plus grand. Le programme de lutte est basé sur les politiques et les objectifs d'utilisation des terres adoptés par les organismes concernés. Il se limite à l'abattage et à la destruction des arbres attaqués dans les secteurs où l'infestation est récente et peu répandue. Lorsque les arbres touchés sont nombreux, l'abattage sanitaire peut également être effectué sur les terres provinciales, selon les exigences de l'aménagement forestier (protection, récupération, etc.).

Dans le sud-ouest de l'Alberta, un programme intensif de lutte sanitaire se déroule depuis le printemps de 1980. Il a jusqu'à maintenant empêché l'invasion de déborder vers les collines de Porcupine et les pentes adjacentes du chaînon Livingstone.

Parcs Canada considère les invasions d'insectes dans les parcs nationaux comme des phénomènes naturels. Les mesures de lutte y ont donc été limitées au traitement de plusieurs centaines d'arbres, là où des terres provinciales adjacentes étaient menacées. Dans le parc national de Kootenay, de dangereux foyers d'infestation ont été repérés, et les arbres atteints ont été étiquetés, abattus et brûlés.

Dans les parcs, Parcs Canada veille étroitement à ce que les traitements soient conformes aux lignes directrices sur l'utilisation des terres. L'abattage des arbres atteints ne devrait pas toucher des groupes d'arbres importants.

Le Service canadien des forêts fournit des conseils techniques sur le dendroctone du pin ponderosa, et coordonne la mise en oeuvre et la surveillance du programme de lutte. Le comité mixte évaluera le succès du programme et continuera de promouvoir une collaboration plus étroite et un meilleur échange d'information entre les organismes participants.

Renseignements :
Garth Norris
(403) 420-2545

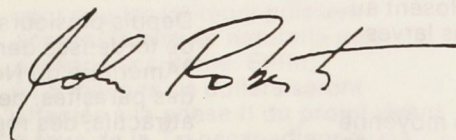
Un mot du ministre *(suite de la page 1)*

Le SC forêts a déjà procédé à cette révision, et a d'ailleurs obtenu 5,5 millions de dollars pour l'année financière en cours. Je demanderai prochainement au Conseil des ministres un financement pluriannuel pour un important programme de recherche et de développement. Le programme spécial de relance annoncé dans le dernier budget permet déjà de moderniser et d'agrandir les installations de recherche du SC forêts.

En dernier lieu, j'ai signé des ententes sur la coordination de la recherche avec cinq provinces, et une autre est déjà en voie. Ces ententes serviront à améliorer la

productivité et à éviter le double emploi. Pour mieux coordonner les priorités au niveau national, un conseil consultatif canadien de recherches en foresterie sera mis sur pied, comprenant des représentants de l'industrie.

Toutes ces initiatives témoignent de l'engagement du gouvernement fédéral à assurer un secteur forestier viable au Canada. La foresterie est et demeurera une priorité pour mon ministère.



Projets de réglementation

Vous pouvez maintenant connaître à l'avance les changements proposés dans la réglementation fédérale. Les principaux ministères et organismes fédéraux de réglementation publieront, au printemps et à l'automne de chaque année, le calendrier des mesures possibles. Des exemplaires du premier numéro, *État des projets de réglementation du ministère de l'Environnement* (mai 1983), sont disponibles à l'informathèque et aux bureaux régionaux d'information.

Lutte biologique contre les ravageurs forestiers

Le manteau vert de notre planète est indispensable à notre existence puisqu'il est la source de l'accumulation de l'énergie solaire sur la terre. En absorbant le gaz carbonique et en libérant l'oxygène nécessaire à la respiration, la verdure crée et purifie l'atmosphère terrestre et fournit la nourriture et l'énergie dont nous avons besoin. En effet, 96 % de l'énergie servant à notre alimentation et à notre confort provient d'une façon ou d'une autre de la photosynthèse. Les forêts sont donc extrêmement importantes. Elles préservent, en outre, les sols et les eaux.

La forêt ne produit pas seulement des billots de bois. Le papier, les vêtements, la cellophane, l'alcool et d'autres produits proviennent aussi de cette source. Bientôt, elle pourra même servir de nourriture. En terme monétaire, il est impossible d'évaluer son rôle dans la protection de notre environnement. Sans tenir compte de l'utilisation future de la masse verte, un hectare de forêt mature vaut 2 000 dollars. À partir d'un mètre cube de bois qui pèse habituellement une tonne, il est possible de produire 60 litres d'alcool méthylique, 6 000 mètres carrés de cellophane, 200 kilogrammes de glucose et 1 500 mètres de viscosité. Il est donc vital de protéger nos forêts.

Insectes nuisibles

Périodiquement, certaines espèces d'insectes nuisibles, particulièrement les insectes défoliateurs, envahissent nos forêts et causent des ravages énormes. Nous devons donc prendre tous les moyens pour protéger nos ressources forestières. En fait, il est possible de lutter efficacement contre ces ravageurs à l'aide de microorganismes entomopathogènes, comme l'application d'une bactérie sporulée, le *Bacillus thuringiensis* 3a3b, et de virus d'insectes, tels que les polyédries nucléaires.

Il existe de nombreux succès de lutte biologique contre les insectes forestiers nuisibles. En voici deux exemples :

A. TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est le plus terrible ravageur des forêts de sapins et d'épinettes de l'Est de l'Amérique du Nord. Depuis le début du siècle, il y a eu trois grandes invasions qui ont débuté vers 1909, 1940 et 1967. Ces épidémies surviennent généralement à la suite d'un printemps sec et chaud, favorable au développement de l'insecte, et lorsque la forêt a atteint sa maturité. Des nuages de papillons de tordeuses, certains atteignant 200 kilomètres de long, peuvent dériver sous le vent et leur déplacement peut même être suivi au radar. Les papillons de tordeuses émergent à la fin de juillet et au début d'août. Chaque femelle pond de 14 à 60 oeufs qui éclosent au bout de 10 à 12 jours. Sans manger, les jeunes larves s'enroulent aussitôt pour hiberner.

Lors d'une épidémie, une branche compte en moyenne 35 larves à tous les 45 cm, soit 10 000 chenilles ou 0,5 kg par arbre qui, mises bout à bout, mesureraient 300 mètres. Sur un hectare, cela signifierait 17 millions d'insectes. En

une seule année, la tordeuse peut détruire 6,7 tonnes de nouveau feuillage par hectare. Lorsque cet insecte envahit 50 millions d'hectares de forêts comme ce fut le cas récemment, il détruit 330 millions de tonnes de nouveau feuillage.

On lutte depuis plusieurs années contre cet insecte, y compris l'épandage aérien de tonnes d'insecticides chimiques. Comme la répression chimique pose des problèmes, on a effectué des recherches intensives pour trouver d'autres méthodes efficaces. Par exemple, la méthode de lutte biologique à l'aide du *Bacillus thuringiensis* est très prometteuse, surtout si elle tient compte de la vulnérabilité des peuplements forestiers et de la situation des populations de tordeuses.

(1) Situation endémique

Lorsque la population des tordeuses est stable, les parasites, les prédateurs et les microorganismes sont indispensables au maintien de l'équilibre forestier. Il est nécessaire d'utiliser les techniques les plus modernes pour surveiller constamment les écosystèmes forestiers. Lorsqu'il y a des signes de déséquilibre, il faut alors introduire massivement des insectes parasites et des prédateurs, comme des fourmis, des souris, des musaraignes et des oiseaux, pour rétablir l'équilibre.

(2) Équilibre rompu

Un début d'épidémie de tordeuses résulte d'un déséquilibre entre divers facteurs, tels que la fertilité, la sécheresse, les parasites, les prédateurs et les entomopathogènes. Les prédateurs, les parasites et les maladies perdent alors leur fonction régulatrice.

Comme les méthodes d'introduction massive d'insectes prédateurs ou parasites sont inefficaces dans ce cas, il faut recourir aux méthodes de lutte microbiologique. Ces dernières sont spécifiques et n'aggravent pas le déséquilibre causé par une épidémie de tordeuses. Contrairement aux insecticides chimiques, les microorganismes entomopathogènes n'éliminent pas complètement les parasites et les prédateurs de la tordeuse. Actuellement, la méthode la plus acceptable, la plus radicale et la plus économique est l'utilisation du *Bacillus thuringiensis*.

(3) Épidémie généralisée

Depuis plusieurs années, il y a une épidémie généralisée de tordeuses dans une grande partie des forêts de l'Est de l'Amérique du Nord. Comme il est impensable d'utiliser des parasites, des prédateurs, des phéromones, des attractifs, des répulsifs ou autres, l'application du *Bacillus thuringiensis* semble indispensable, même si ce n'est que pour préserver des quantités minimales de feuillage et pour maintenir les arbres en vie.

Bacillus thuringiensis 3a3b

Cette bactérie est spécifiquement pathogène pour les larves de papillons. Chez certaines espèces, elle provoque une toxémie alors que chez d'autres, en particulier les tordeuses, ses spores produisent une sorte de septicémie.

Cependant, cette bactérie n'affecte pas les autres insectes, l'être humain ou les animaux. Comme elle ne représente aucun danger, on l'utilise depuis déjà plusieurs années comme insecticide biologique non polluant pour protéger les plantes agricoles et les stocks de céréales. Elle est produite industriellement dans différents pays, en particulier aux États-Unis et en France. La technologie pour obtenir cette bactérie par fermentation est donc déjà bien établie.

Les recherches fondamentales et appliquées des dix dernières années, en particulier celles de la section de pathologie des insectes du Centre de recherches forestières des Laurentides (CRFL), ont démontré que cette bactérie est essentielle pour lutter efficacement et économiquement contre la tordeuse. Le CRFL a mis au point une suspension compacte et concentrée de spores qui permet de disperser la dose requise (20×10^9 U.I./ha, à raison d'un volume de 2,5 litres/ha). Des dispersions aériennes expérimentales ont par la suite démontré que cette préparation est efficace et économique pour lutter contre la tordeuse.

B. MOUCHE À SCIE

Les peuplements de pin gris de l'Amérique du Nord exploités pour le bois de sciage et le papier sont infestés périodiquement par la mouche à scie (diprion de swaine). Une infection virale détectée chez cet insecte ne provoquait qu'un faible taux de mortalité. Après avoir augmenté la virulence scientifiquement, le virus a tué 95 % des larves.

Des études détaillées ont montré par la suite qu'on pouvait l'utiliser de façon rentable dans la lutte contre ce

défoliateur. La dispersion aérienne d'une suspension aqueuse contenant 2×10^6 polyédres/ml, à raison de 4,7 litres/ha, détruit plus de 95 % des larves. Lorsque les larves ont atteint un stade avancé, l'application de suspensions aqueuses occasionne 70 % de mortalité tout en transmettant cette infection virale aux générations suivantes. Le virus introduit dans une population de mouches à scie a contrôlé efficacement durant 15 ans les invasions de l'insecte, tout en protégeant la forêt.

Lutte biologique

La méthode biologique a également fait ses preuves dans d'autres cas. En plus de la tordeuse, le *Bacillus thuringiensis* a été utilisé contre les spongieuses, les chenilles à houppes, les arpensteuses, les livrées, d'autres tordeuses, les chenilles à tente estivale et d'autres insectes nuisibles. Les virus ont été appliqués à d'autres diprions, aux chenilles à houppes, aux spongieuses, aux livrées, aux arpensteuses, etc.

La section de pathologie des insectes du CRFL a découvert plus de 20 nouveaux virus entomopathogènes. Ces virus ont été étudiés rigoureusement afin de déterminer leur mode d'action chez leurs insectes hôtes et leur utilisation en forêt.

Les microorganismes entomopathogènes utilisés contre les insectes nuisibles sont constamment soumis à des tests sophistiqués pour évaluer la sécurité de leur utilisation. Actuellement, il est clairement démontré que le *Bacillus thuringiensis* ne représente aucun danger pour l'environnement (tolérance 0). Les tests sur les virus d'insectes (polyédries nucléaires) ont montré que ces microbes sont très spécifiques et n'ont aucun effet sur l'environnement.

Renseignements :
W.A. Smirnoff
(418) 694-3944

Le budget et les forêts (suite de la page 3)

d'assurer, en ayant recours aux méthodes biologiques, un traitement plus poussé des quelque 59 millions de litres d'eaux usées qui sont épurées quotidiennement à cet endroit.

Une allocation de 37 millions de dollars permettra d'acheter un DASH-7 Ranger pour la prévision et la reconnaissance des icebergs le long de la côte est du Canada, ajoutant ainsi quelque 500 000 km² à la zone de surveillance actuelle.

Muni d'un matériel de détection très perfectionné qui sera conçu et fabriqué au Canada, cet aéronef pourra, quelles que soient les conditions atmosphériques, repérer les icebergs.

Il sera particulièrement utile aux sociétés pétrolières et aux personnes qui travaillent sur les plates-formes de forage dans le "couloir d'icebergs", depuis le nord du Labrador jusqu'à Grand banc. Par le fait même, nous serons mieux en mesure de faire connaître à l'étranger la technique et les compétences canadiennes en matière de surveillance côtière et de cartographie aérienne.

Le programme de PSR appuiera les initiatives de Parcs Canada en fournissant quelque 5,5 millions de dollars pour hâter la reconstruction d'un tronçon de la route 4 qui traverse le parc national Pacific Rim, en Colombie-Britannique. Ce faisant, on améliorera la sécurité routière et les touristes auront plus facilement accès aux installations du parc et à ses sites les plus pittoresques, dont Long Beach.

Ensuite, près de 2 millions de dollars permettront d'accélérer l'aménagement d'une marina dans le parc national de Pukaskwa, le long du littoral nord du lac Supérieur. Seule la partie nord-ouest du parc est accessible en voiture, et le reste ne peut être exploré qu'à pied ou par bateau. Il est donc essentiel de doter Pukaskwa d'une marina si l'on veut que les visiteurs puissent admirer la beauté naturelle du paysage accidenté. Enfin, 31,5 millions de dollars seront affectés à la phase II du projet visant à faire de la Transcanadienne une route à quatre voies dans le parc national de Banff.

Des sommes prévues aux termes du

programme de PSR, 70 % seront déboursés au cours des deux prochaines années et le reste, pendant les deux années subséquentes. Tous les projets sont mis sur une "voie express". Un comité spécial du Cabinet a été formé pour accélérer la prise de décision. Une Commission des PSR veillera, de concert avec les ministères, à activer les modalités d'approbation et à faciliter l'avancement des projets. Les délais entourant les demandes de soumission et l'adjudication des contrats seront réduits. On sollicitera la collaboration de groupes clés du secteur privé, afin de s'assurer que chaque étape de ces projets se réalise dans les délais prévus.

Tom Dunbar, de la Direction générale des services financiers d'Environnement Canada, sera chargé de surveiller les projets du ministère. Le Conseil du Trésor et Approvisionnement et Services Canada ont déjà convenu que l'approbation des contrats ne devrait pas excéder dix jours, et ont délégué au ministère certains pouvoirs en matière d'adjudication. Certaines de ces procédures pourront même devenir permanentes.

Reconnaissance des glaces

Le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, a annoncé l'achat d'un aéronef DASH-7 Ranger et de matériel sophistiqué pour la reconnaissance des glaces. Le Service des glaces d'Environnement Canada pourra ainsi mettre sur pied un programme de surveillance et de prévision des icebergs pour la côte est du Canada vers la fin de 1984.

Ce projet de 37 millions de dollars créera environ 185 années-personnes dans l'usine de Havilland de Toronto, et environ 160 années-personnes dans l'industrie canadienne de pointe au Québec, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Ontario.

Cette acquisition s'inscrit dans le programme de projets spéciaux de relance de 2,4 milliards de dollars, annoncé lors du discours au budget le 19 avril. Tous les projets doivent contribuer à la reprise économique et à la création d'emplois au cours des quatre prochaines années, et à la mise en place des installations, du matériel et des services nécessaires au développement économique et régional du secteur privé au cours des années 80 et au-delà.

Le DASH-7R a un rayon d'action de 2 200 km, soit le double du transporteur DASH-7. La structure de l'appareil pourra supporter les

réservoirs supplémentaires et le matériel d'observation. Son fuselage sera muni de dômes à l'intention des observateurs des glaces.

Le DASH-7R viendra s'ajouter aux deux Lockheed Electra utilisés actuellement par le Service des glaces dans l'Arctique, les Grands lacs, le golfe Saint-Laurent et le long de la côte est. Le troisième aéronef permettra d'augmenter la zone de surveillance de quelque 500 000 km².

L'achat comprend aussi du matériel de pointe pour la détection. Ce matériel, de fabrication canadienne, sera installé dans les trois aéronefs. Il servira à mesurer les limites des glaces, à situer les glaces dans les voies de navigation et les zones de forage, à dresser des cartes photographiques, et à maintenir une liaison avec les navires pour l'acheminement des données. Ces nouveaux capteurs, ajoutés au radar aéroporté à balayage latéral, permettront l'observation des icebergs et des glaces de mer par tout temps et de nuit.

Comme la réglementation des forages en mer relève du fédéral, le nouveau service permettra au gouvernement de mieux assumer cette responsabilité.

Ice Reconnaissance/Reconnaissance des glaces



Hommages au ministre

Le National Resources Defence Council, à New York, a décerné un prix à M. John Roberts, ministre d'Environnement Canada, pour souligner le rôle qu'il a joué sur la scène internationale, notamment dans la sensibilisation au problème des pluies acides.

Cet organisme à but non lucratif compte 45 000 membres voués à la protection des ressources naturelles et à l'amélioration de l'environnement.

Semaine de la foresterie

La petite municipalité de Smoky Lake, au nord de l'Alberta, a été nommée capitale forestière canadienne de l'année par l'Association forestière canadienne. Chaque année, cette association choisit une capitale parmi les municipalités où l'industrie forestière joue un rôle essentiel.

Le Centre de recherches forestières du Nord du Service canadien des forêts (SC forêts), à Edmonton, s'est joint au Service forestier de l'Alberta, à l'université de l'Alberta, à l'Association des produits forestiers de l'Alberta et à l'Association

forestière de l'Alberta pour parrainer des activités à Smoky Lake au cours de la semaine de la foresterie.

Les cérémonies d'ouverture ont été marquées par la présence du lieutenant-gouverneur de l'Alberta, de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux et de représentants de l'industrie. Elles ont été suivies par des démonstrations d'abattage et de largage d'eau, des films, des cérémonies de plantation d'arbres et des visites guidées de la pépinière Pine Ridge à Smoky Lake.

D'autres activités se sont également

déroulées dans la région. Des compétitions d'abattage ont eu lieu à Grande-Prairie. On a distribué 14 000 semis d'épinette bleue du Colorado dans deux centres commerciaux d'Edmonton. Des avis ont été imprimés sur les sacs à provisions, les contenants de lait et les napperons des restaurants.

Le SC forêts a aussi pris part à d'autres activités ailleurs au Canada. Avec la collaboration de l'Association forestière canadienne de la Colombie-Britannique, la région du Pacifique a produit une

(suite à la page 11)

Classification des sites forestiers

Les sites forestiers de diverses régions du Canada ont été classifiés pour servir de base aux travaux d'inventaire, de planification et de sylviculture. Plusieurs systèmes de classification avaient été mis au point pour la zone argileuse du nord-est de l'Ontario, mais aucun ne convenait à la totalité des opérations de foresterie.

Par le passé, l'aménagement forestier dans la zone argileuse reposait sur l'inventaire des ressources forestières, à partir des types de couvert et d'un indice de taux de croissance relatif appelé indice de station. Cependant, on sait depuis longtemps qu'un peuplement constitue un écosystème en soi, où il y a interaction constante entre les arbres et les autres facteurs présents (sol et autres espèces végétales).

Un programme de classification des écosystèmes forestiers a donc été entrepris par des chercheurs et des gestionnaires du ministère ontarien des Ressources naturelles, d'Agriculture Canada et d'Environnement Canada (plus précisément de la Direction générale des terres et du Service canadien des forêts).

Le programme de classification comporte trois objectifs :

- mettre au point une classification écologique des écosystèmes forestiers exploités ou non, tout en mettant l'accent sur les forêts commerciales;
- fournir une interprétation et une évaluation initiales des types d'écosystèmes à des fins d'aménagement des terres forestières;
- établir des moyens pratiques d'identifier, de reconnaître et de cartographier ces types d'écosystèmes, tant sur le terrain que d'après des photographies aériennes à grande échelle.

On a pu dégager, à l'aide d'analyses informatisées, 14 classes principales ou "groupes opérationnels", où sont combinées les caractéristiques de la végétation et du sol. Ces groupes représentent la gamme des conditions des sites forestiers dans la zone argileuse.

À l'aide de critères d'identification, un observateur compétent peut classer avec rapidité et précision un site forestier dans un groupe opérationnel. Dans un guide d'identification, tous les groupes opérationnels ont été décrits en termes de sol, de végétation et de site.

Grâce, en partie, à un programme rigoureux de transfert des connaissances techniques, y compris des séances de formation et des ateliers pratiques, les forestiers mettent présentement à l'essai le système de classification dans la zone argileuse.

Entre-temps, on élabore et on met à l'essai des hypothèses sur l'écologie, et des objectifs de sylviculture et d'aménagement pour les groupes opérationnels. Les critères d'interprétation des photos aériennes pour les groupes ont été définis et on travaille actuellement à les perfectionner.

Un deuxième projet de classification des écosystèmes forestiers est en cours dans la région administrative centre-nord, nord et nord-ouest du lac Supérieur du ministère ontarien des Ressources naturelles. Des chercheurs du Service canadien des forêts et de la Direction générale des terres comptent, au cours des prochains mois, élaborer une première classification pour une étude-pilote de la région sud-ouest du lac Nipigon.

Renseignements :
Connie Plexman
(705) 949-9461

Films à l'honneur

Le film controversé, *Acid Rain: Requiem or Recovery (Pluies acides : à la croisée des chemins)*, produit pour Environnement Canada par Crawley Films (Ottawa) et commandé par l'Office national du film, a remporté un autre prix au festival annuel du film de la Society of American Foresters, à Cincinnati.

Un deuxième prix est allé à un autre film de l'ONF, *The Forest in Crisis*, produit avec l'aide du Service canadien des forêts et de la Direction des ressources forestières du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

Ce film démythifie l'idée que nos réserves de bois sont inépuisables. C'est un cri d'appel à la protection et au reboisement de nos forêts.

Semaine de la foresterie

(suite de la page 10)

affiche qui a été distribuée dans les écoles, les bibliothèques, les églises, les centres commerciaux et autres endroits.

À Sault-Sainte-Marie, des élèves de deux écoles primaires ont participé à une cérémonie de plantation d'arbres dans l'arborétum du Centre de recherches forestières. Une exposition sur le renouvellement forestier a été présentée dans un centre commercial local.

À Saint-Jean (T.-N.), une exposition sur la foresterie a été inaugurée dans un centre commercial par M. Charles Power, ministre provincial des Ressources forestières et des Terres. L'Association de protection des forêts de Terre-Neuve a accordé une bourse à Robert Scott, un étudiant de première année du département de foresterie du College of Trades and Technology.

À Fredericton, plus de 4 000 personnes ont visité une nouvelle exposition itinérante dans la galerie marchande.

Avez-vous vu notre arc-en-ciel?

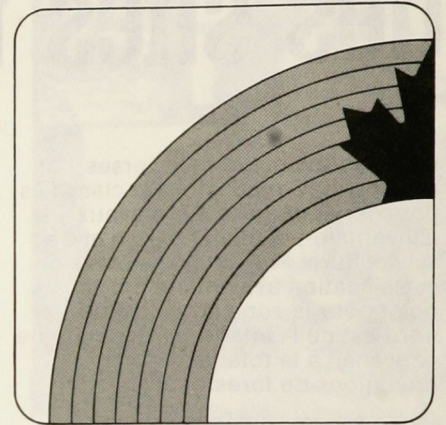
Avez-vous déjà vu un arc-en-ciel sale ou pollué? Ou un arc-en-ciel qui soit laid? Personne d'autre non plus. C'est pourquoi *Environnement à la une* a choisi l'arc-en-ciel comme symbole.

Un paysage intact est naturellement superbe, tout comme un arc-en-ciel. Ses multiples attraits en font une source d'inspiration et d'émerveillement. Trop souvent, malheureusement, les abus et l'insouciance de l'homme ternissent le tableau.

L'arc-en-ciel est également un symbole de promesse et d'espoir —

d'une vie meilleure qui sera nôtre si nous prenons soin de notre patrimoine naturel. Né de l'eau, de l'air et du soleil, l'arc-en-ciel nous rappelle que notre existence dépend de ces éléments et des autres richesses naturelles qui nous entourent.

Tout le monde connaît la légendaire marmite remplie d'or qui se trouve au bout de l'arc-en-ciel. Cependant, si nous gaspillons nos ressources, la marmite pourrait disparaître avec l'arc-en-ciel.



Inventaire dans les parcs de l'Ouest

Après six années de collecte de données et près de trois ans d'analyse, l'équipe du Service canadien des forêts chargée de la classification écologique des terres a publié les résultats de son premier grand inventaire écologique. Intitulé *Ecological (biophysical) Land Classification of Banff and Jasper National Parks*, ce document de 1 983 pages est publié en trois volumes avec un supplément de cartes.

La classification des terres dans les parcs nationaux situés en régions montagneuses a commencé en 1971 avec des inventaires unidisciplinaires, comme le relevé des sols du parc national des lacs Waterton. En 1974, la méthodologie a été élargie pour produire un inventaire global, à vocation écologique, qui comprend des informations sur la topographie, les sols, la végétation et la faune, reportées sur une seule carte. En matière de paysage, les distinctions sont basées sur les différences climatiques, géologiques, pédologiques (sols) et biologiques (principalement végétales). Chaque unité cartographique comporte un classement et une description de la faune.

Le premier grand projet d'inventaire écologique, de 1974 à 1980, a porté sur les parcs nationaux de Banff et de Jasper. Les travaux relatifs aux

parcs nationaux de Kootenay, Glacier et du mont Revelstoke devraient être achevés en décembre 1983.

C'est aux gestionnaires des terres de Parcs Canada qu'incombe maintenant l'application pratique des données fondamentales. Dans cette tâche, ils reçoivent un appui de l'équipe chargée de l'inventaire. D'autres recherches seront nécessaires dans plusieurs domaines pour mieux évaluer les répercussions et le bien-fondé des diverses utilisations des parcs, ainsi que les contraintes imposées par les ressources. Les planificateurs et les gardiens des parcs ont déjà recours à l'information connue.

À l'Institut de recherche sur les terres, à Ottawa, le personnel du Système canadien d'information sur les sols (CANSIS) a mis au point une banque informatisée de données sur les ressources. Les terminaux dans les parcs nationaux peuvent accéder à ces données.

Renseignements :
Garth Norris
(403) 420-2545

Un pas en avant

Les résultats positifs de la première consultation du public sur le projet d'un parc national dans la péninsule Bruce signifient un pas en avant vers la création de ce parc.

En décembre 1981, M. John Roberts, ministre de l'Environnement, a annoncé le projet. Les conseils municipaux de Lindsay et de St. Edmunds ont formé un comité mixte pour sonder l'opinion publique. Au début d'octobre 1982, ils annonçaient que les gens appuyaient la création du parc. Après neuf mois de travaux et la tenue de 12 assemblées publiques, les conseils ont donné leur appui au projet.

En août 1982, le comité a effectué un sondage auprès de 4 200 électeurs des deux municipalités. Bien qu'un grand nombre d'entre eux aient accepté le projet avec des réserves, la plupart y étaient favorables. Les autorités municipales ont noté plusieurs de ces conditions dans leur rapport au ministre, entre autres, qu'il n'y ait aucune expropriation et que les droits des propriétaires fonciers privés soient respectés, et ce, dans le parc et sur les terres adjacentes.

Renseignements :
Robert Day
(705) 756-2415

Un nouveau parc national

Le nouveau parc national de Pukaskwa, sur la rive nord du lac Supérieur, ouvrira officiellement en juillet. Situé dans le Bouclier canadien, entre Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay, Pukaskwa est le plus grand parc national de l'Ontario. Les trois autres parcs de la province sont : les îles du Saint-Laurent, les îles de la baie Georgienne et la pointe Pelée.

Le littoral du lac Supérieur est l'aspect le plus impressionnant du parc. Des promontoires découpent des baies tranquilles parsemées d'îlots, de hauts-fonds et d'innombrables plages de sable et de galets.

On y découvre un terrain accidenté, un sol pauvre, de nombreux lacs emprisonnés dans le roc et des pics abrupts. Le mont Tip Top, le plus haut sommet, atteint plus de 600 mètres. La plupart des cours d'eau coulent sur de courtes distances et très rapidement. D'ailleurs, seuls les canoteurs expérimentés peuvent s'y aventurer.

Comme le parc se trouve à la lisière méridionale de la forêt boréale du Canada, l'épinette noire, le pin gris et le bouleau à papier y abondent. Des arbres nains et diverses essences de plantes alpines de l'Arctique parsèment le littoral.

Pukaskwa est le refuge des orignaux, des loups, des ours noirs, des caribous des bois et d'une foule de petits animaux. Des corbeaux nichent sur les falaises de granit. À l'occasion, une buse survole le paysage afin de repérer un des nombreux oiseaux habitant dans le parc : roitelets, sittelles, mésanges et fauvelles. Une grande variété d'espèces de poissons sillonnent la rivière White, le lac Supérieur et les nombreux lacs et cours d'eau du parc.

Sur certaines grèves, on peut admirer d'anciennes structures, formant comme des criques et datant de près de 2 000 ans. Certaines isolées, d'autres regroupées, les fameuses "criques de Pukaskwa" ont probablement été construites par les Indiens de jadis.

Lorsque les Européens débarquèrent, la région de Pukaskwa servait de plaque tournante pour le commerce des fourrures dans le Nord-Ouest. Plus tard, les chemins de fer et les routes allaient relier l'Est et l'Ouest du Canada. Au tout début du siècle, l'exploitation forestière occupait une place prépondérante, et d'ailleurs on peut encore admirer dans le parc

des vestiges d'un camp de bûcheron à Imogene Cove.

M. John Roberts a décrit le nouveau parc : "Pukaskwa est une expérience unique. Ce terrain sauvage nous rappelle la puissance que la terre a déployée pour façonner notre grand pays."

Cet été, les amateurs de randonnée et de camping sauvage pourront en profiter à loisir. À l'anse Hattie, on a

aménagé un terrain de camping comprenant douches, toilettes, eau potable et bois de chauffage. Le jour, les visiteurs pourront pique-niquer et se baigner tout près du centre d'accueil, où l'on présente une exposition sur les splendeurs du parc.

Renseignements :
Wayne Scott
(819) 994-2595



Protégeons nos édifices historiques

Un bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale a été créé pour recenser et évaluer les édifices historiques fédéraux, et pour élaborer des lignes directrices pour leur protection et conservation. Parcs Canada y apportera sa contribution au niveau des ressources humaines et autres.

On déterminera la valeur patrimoniale de tous les édifices fédéraux de 40 ans ou plus. Ceux qui auront le plus de valeur seront désignés CLASSÉS ou RECONNUS.

Le gouvernement canadien possède, à lui seul, le plus grand nombre d'édifices du genre au pays. Une nouvelle politique fédérale, visant à promouvoir la conservation de ces importantes richesses architecturales et historiques, a été annoncée en octobre 1982, lors de la conférence annuelle de la

Fondation canadienne pour la protection du patrimoine.

La politique témoigne de l'engagement du gouvernement canadien à rénover, restaurer et recycler les édifices fédéraux historiques, et fait de la conservation et de la protection de ces édifices l'un des objectifs du gouvernement. Conçue de façon à tenir compte des points de vue locaux, régionaux et provinciaux, elle prévoit le recours à une évaluation indépendante, et permet au public de s'exprimer s'il y a désaccord ou controverse sur la désignation d'un édifice ou les moyens de le protéger.

Pour obtenir un exemplaire de la politique, veuillez écrire au Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, Parcs Canada, Ottawa (Ontario) K1A 1G2.

Nos oiseaux migrants

Par le biais du programme latino-américain, lancé en 1980, le Service canadien de la faune (SC faune) intensifie sa collaboration avec les organismes fauniques de l'Amérique latine et des Antilles, régions où un grand nombre de nos oiseaux passent l'hiver.

Auparavant, le SC faune donnait la priorité à la conservation des oiseaux aquatiques, dont la majorité hivernent aux États-Unis. Toutefois, environ 225 des quelque 500 espèces qui se reproduisent au Canada migrent vers le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles et l'Amérique du Sud. Il paraît donc logique de travailler de concert avec les organismes fauniques de ces régions.

Les migrants comprennent 33 espèces d'oiseaux de rivage qui se reproduisent au Canada et hivernent aussi loin que dans l'extrême pointe de l'Amérique du Sud. Parmi ces oiseaux, il faut compter le faucon pèlerin, la sterne commune et diverses espèces de fauvettes, de moucherolles et de pinsons indigènes du Canada.

Au Canada, les oiseaux de rivage sont très dispersés, mais au cours de la migration et dans les lieux d'hivernage, ils se regroupent en grand nombre. Ce comportement les rend donc particulièrement vulnérables à toute perturbation dans leur habitat. Le premier projet d'importance en Amérique du Sud consistait à étudier les littoraux situés au nord et à l'est, pour repérer les zones de concentration et procéder à une évaluation préliminaire de l'habitat.

Les gouvernements de l'Argentine, du Brésil, de la Guyane, de la Guyane française, de Surinam, de la Trinité et du Venezuela ont participé à cette étude. À certains endroits, ils ont même fourni des avions militaires. Environ 95 % de la côte de l'Atlantique et des Caraïbes a été examinée. On a repéré d'importantes zones d'hivernage et identifié plus de un million d'oiseaux de rivage.

Des scientifiques locaux et du SC faune tentent de dénombrer les oiseaux de rivage tués à des fins de subsistance ou dans un but récréatif. D'autres études mettent l'accent sur la contamination chimique par les déchets agricoles, industriels et miniers.

Ces études aideront peut-être à expliquer les fortes concentrations

de substances organochlorées retrouvées chez le faucon pèlerin et dans ses oeufs, et ce, malgré les restrictions sur l'utilisation du DDT au Canada et aux États-Unis. Les faucons pèlerins se nourrissent d'oiseaux de rivage et voyagent souvent avec eux.

La disparition d'habitats est une autre préoccupation, peut-être le plus grave problème de conservation en Amérique latine. En Amérique centrale et dans certaines parties de la Colombie, de l'Équateur et du Brésil, les forêts tropicales diminuent à un rythme alarmant, menaçant ainsi une centaine d'espèces d'oiseaux des forêts, telles que les fauvettes, les moucherolles, les pinsons et autres, qui se reproduisent au Canada et migrent vers les tropiques.

Les terres humides sont également des habitats menacés. Les lacs d'eau douce ou d'eau saumâtre, les terres humides, les plages côtières ou intérieures sont des habitats essentiels à une centaine d'espèces d'oiseaux qui se reproduisent au Canada et hivernent en Amérique latine. Partout, les sociétés industrielles ont tendance à s'approprier les terres humides pour les transformer en dépotoirs ou pour les assécher à des fins agricoles, industrielles, domiciliaires ou autres.

À l'échelle internationale, on s'efforce de protéger ces habitats de grande importance. Le Bureau international de recherche sur la sauvagine et le Conseil international pour la protection des oiseaux coordonnent un programme de cartographie des terres humides. Des scientifiques de l'Organisation des États américains tentent entre-temps de ranimer la Convention de 1940 sur la protection de la nature et la conservation de la faune dans l'hémisphère occidental.

En plus d'appuyer ces programmes, le SC faune offre des stages de formation spécialisée à des biologistes de l'Amérique latine et des Antilles. Des biologistes de la Trinité, de Surinam et du Venezuela séjournent un mois au Canada pour apprendre la théorie et la pratique du baguage des oiseaux, connaissances qu'ils appliquent ensuite dans leurs pays respectifs.

Le SC faune parraine également, de concert avec plusieurs autres organismes gouvernementaux ou privés, la rédaction en langue

espagnole du document *Wildlife Management Techniques*. Ce guide de la Wildlife Society est le livre de référence sur la gestion de la faune le plus consulté en Amérique du Nord.

Renseignements :
Iola Price
(819) 997-1379

Du nouveau au SEA

Le Centre climatique canadien d'Environnement Canada a remanié *Perspectives climatologiques*, sa publication hebdomadaire d'information climatologique.

La principale modification apportée consiste en un nouveau supplément mensuel qui fournit des résumés plus détaillés et à plus long terme des événements météorologiques au Canada. La nouvelle publication réunit *Perspectives climatologiques* et *Revue du temps du Canada*.

Renseignements :
Amir Shabbar
(416) 667-4711

Du nouveau à Parcs Canada

Parcs Canada vient de publier un ouvrage très important sur les fortifications de Québec, intitulé *Québec ville fortifiée : 17^e au 19^e siècle*.

Les auteurs, Yvon Desloges, André Charbonneau et Marc Lafrance, décrivent la construction des défenses et l'influence qu'elles ont eue sur l'aménagement urbain et la vie sociale de Québec. On peut se procurer cet ouvrage, au coût de 45 dollars, dans les librairies et au ministère des Approvisionnement et Services.

Loi sur l'accès à l'information

Faire en sorte que les activités du gouvernement soient le plus accessibles possible au public, tel est le principe qui sous-tend la Loi canadienne sur l'accès à l'information, laquelle a été promulguée le 1^{er} juillet.

C'est dans le même esprit qu'Environnement Canada a présenté, en 1980, sa politique sur la consultation du public et l'accès à l'information. Il était entendu, alors, que les conditions d'accès à l'information seraient modifiées en conformité avec la nouvelle loi. Ce processus est en cours, et le ministère a l'intention de publier une politique révisée plus tard cette année.

L'accès à l'information se reflète à la fois dans la politique du ministère et dans la loi, mais cette dernière est beaucoup plus complexe en raison de l'étendue des activités auxquelles elle doit s'appliquer. La sécurité nationale, les renseignements confidentiels fournis par d'autres gouvernements, les secrets industriels et autres questions délicates ont donné lieu à un certain nombre de dispenses. Comme une bonne partie de la loi concerne tout cela, il est facile de perdre de vue le changement fondamental qui s'est produit au gouvernement.

Auparavant, du point de vue légal, on n'avait aucun droit à l'information détenue par le gouvernement. Un gouvernement, pour toute raison qu'il jugeait valable, pouvait ne pas communiquer une partie de l'information demandée. Avec la promulgation de la loi, le gouvernement devra justifier son refus. Qui plus est, tout refus pourra faire l'objet d'un appel auprès du commissaire à l'information et, en dernier lieu, à la Cour fédérale.

Pour obtenir des renseignements du ministère de l'Environnement, vous devriez d'abord suivre la voie normale, non officielle. Ces renseignements se trouvent peut-être dans une de nos publications ou dans nos bibliothèques. Écrivez-nous ou téléphonez au bureau approprié. *Votre guide à Environnement Canada* pourra vous être utile.

Il est très important d'être aussi précis que possible. C'est demander un peu trop que de vouloir "toute l'information que vous possédez sur l'environnement".

Si, après ces démarches, vous n'avez pas obtenu ce que vous désirez, vous pouvez aller plus loin et vous prévaloir de la Loi sur l'accès à l'information. Des formulaires de demande d'accès et le registre d'accès sont disponibles dans les bibliothèques publiques et les bureaux d'information du gouvernement, dont le nôtre, ainsi que dans quelque 2 000 succursales postales.

Environnement Canada a nommé des coordonnateurs de l'accès à l'information dans chacun de ses bureaux régionaux et à l'administration centrale pour vous aider à trouver les documents que vous désirez. Votre demande doit

être accompagnée des droits requis, et vous devrez aussi payer pour le traitement de l'information s'il exige plus de cinq heures de travail, de même que pour la reprographie et le temps d'ordinateur.

Une partie importante de notre travail consiste à produire de l'information sur l'environnement, et nous voulons que vous en profitiez. Nous avons été explicites à ce sujet lors de la publication de notre politique il y a trois ans. La Loi sur l'accès à l'information ne modifiera pas notre politique, mais constituera un outil additionnel si les démarches habituelles ne donnent pas de résultats. Nous espérons que ces occasions seront peu nombreuses.

Renseignements :
John Cameron
(819) 997-6555

Réglementer en dernier ressort

Les règlements ne peuvent remplacer une bonne planification environnementale et l'étude préliminaire des répercussions, tel est le message qui a été livré à la 7^e tribune nationale sur l'énergie à Halifax.

"La réglementation est un dernier recours", a déclaré M. Jacques Gérin, sous-ministre d'Environnement Canada.

M. Gérin de poursuivre : "La plupart des gouvernements au Canada, y compris le gouvernement fédéral, ont établi des processus méthodiques pour l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Mais, parce que ces processus étaient mis en oeuvre tardivement et pour des projets particuliers, leur efficacité a plutôt été limitée.

"Nous commençons tout juste à comprendre qu'il serait avantageux, à des fins de planification globale, d'étendre l'étude d'impact aux projets énergétiques, et ce, dès les premières étapes de la planification

et dans une optique plus vaste."

M. Gérin a également souligné l'importance de la consultation du public pour l'élaboration des politiques et des programmes environnementaux. Les consultations de l'an dernier ont confirmé que l'énergie nucléaire demeurait un sujet de préoccupation du point de vue de l'environnement, mais qu'un "dialogue équitable et raisonnable" était possible sur cette question.

Faisant allusion à sa récente nomination au poste de sous-ministre, M. Gérin a déclaré que les objectifs et l'orientation du ministère seraient les mêmes, mais que le rythme des changements s'accélérait pour atteindre les buts fixés.

"Pour notre avenir énergétique, a-t-il déclaré, nous voulons d'une demande d'énergie qui ne soit pas destructrice, et d'une mise en valeur de l'énergie qui soit un véritable ressort pour notre bien-être . . ."

Effets de la neige sur les lacs

En raison de leurs effets sociaux et économiques, les variations du niveau des Grands lacs préoccupent grandement la population riveraine : les chutes de neige dans la région du lac Supérieur peuvent changer le niveau des eaux dans l'ensemble des Grands lacs.

C'est pourquoi les hydrologues

d'Environnement Canada et du U.S. Army Corps of Engineers tiennent compte de la fonte des neiges dans leurs prévisions du niveau d'eau des Grands lacs. La variation des chutes de neige d'un endroit à l'autre dans la région et la difficulté de recueillir des données valables rendent la tâche encore plus difficile pour les chercheurs.

Cette année, des organismes canadiens et américains ont effectué des levés aériens de la couverture de neige, afin de perfectionner les méthodes de prévision de l'alimentation en eau des Grands lacs et de déterminer les possibilités d'inondation dans les régions critiques.

Les scientifiques survolent le bassin de réception du lac Supérieur et utilisent des spectromètres du rayonnement gamma pour évaluer la quantité d'eau contenue dans la couverture de neige. Des levés terrestres coûteux ne sont donc plus nécessaires dans une région aussi vaste et éloignée.

Environnement Canada, le U.S. Army Corps of Engineers, la Commission géologique du Canada et le U.S. National Weather Service publieront conjointement un rapport final sur l'ensemble de l'étude. Le document devrait être rendu public au mois d'août.

Renseignements :
Maureen Martinuk
(416) 966-6406

Le prix Tyler

Les citoyens et les organisations de tous les pays sont invités à soumettre des noms pour le prix Tyler 1984, la plus importante récompense dans le domaine de l'énergie et de l'écologie. Appuyé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, ce prix est décerné par le John and Alice Tyler Energy/Ecology Fund.

Le nom des candidats doit être présenté avant le 15 octobre au directeur de cet organisme, University of California, University Park, Los Angeles 90089-4919. Les titres, les documents justificatifs et les lettres de référence doivent être reçus au plus tard le 1^{er} novembre.

Les prix sont décernés pour l'une des réalisations suivantes :

- la protection, le maintien, l'amélioration et la compréhension des conditions écologiques n'importe où dans le monde;
- la découverte, l'utilisation nouvelle, l'amélioration ou la compréhension de sources d'énergie connues ou de remplacement.

Depuis 1973, le prix Tyler a été remis à 11 lauréats pour des réalisations exceptionnelles qui ont profité à l'humanité tout entière. Les prix totalisent plus de un million de dollars et varient entre 150 000 et 200 000 dollars chaque année.

Les autres lauréats se sont distingués par leur avant-gardisme dans le domaine de la purification de l'eau et des normes de qualité de l'eau, la découverte de la composition chimique du smog, leur contribution à l'écologie animale, de nouvelles perspectives sur les interactions entre l'environnement

et le corps humain, et par le rôle prépondérant qu'ils ont joué à l'échelle mondiale en ce qui concerne l'environnement humain et la protection de la faune.

Renseignements :
Directeur
John and Alice Tyler
Energy/Ecology Fund
(213) 743-6343

Probabilité de précipitations

- 0 % Aucune précipitation, même si le temps devient couvert.
- 10 % Temps sec. Seulement une chance sur dix qu'il neige ou pleuve.
- 20 % On s'attend toujours à un temps sec.
- 30 % N'annulez pas votre projet de pique-nique, de canotage ou de ski, mais vous risquez d'avoir à vous abriter.
- 40 % Un parapluie sera peut-être nécessaire. Ne prévoyez que des activités extérieures pouvant s'accommoder de la pluie. Mauvais jour pour goudronner l'allée du garage. Touchez du bois!
- 50 % Les chances qu'il neige ou non sont égales. Soyez prêt à toute éventualité.
- 60 % Voulez-vous arroser votre pelouse? Il y a de fortes chances que Dame Nature vous vienne en aide.
- 70 % Il est conseillé d'annuler toute activité extérieure. Il n'y a plus que trois chances sur dix pour qu'il fasse beau.
- 80 % Il fera sans doute un temps humide. Concevez vos projets en conséquence.
- 90 % Il est presque sûr qu'il y aura des précipitations. Ne vous aventurez dehors que si vous aimez patauger dans la pluie ou jouer dans la neige.
- 100 % Il y aura précipitations.

(Tiré de la fiche d'information établie par la Division des services météorologiques, Direction générale des services extérieurs.)

Étude des BPC

Le Service de la protection de l'environnement a terminé un relevé et une évaluation de l'utilisation des BPC en Colombie-Britannique et au Yukon.

L'objet de l'étude consistait à évaluer l'utilisation des BPC et les quantités à éliminer de façon définitive.

Les BPC, biphényles polychlorés, sont devenus une grande préoccupation au cours de la dernière décennie, parce qu'ils polluent l'environnement et menacent la santé. Ils sont couramment utilisés dans le matériel électrique, particulièrement dans les condensateurs, et dans les grandes installations industrielles. La Colombie-Britannique et le Yukon utilisent environ 12 % de la quantité totale de BPC au Canada. Ces produits sont ou deviendront des déchets dangereux. L'étude recommande donc de construire des installations pour supprimer graduellement les BPC dans un délai raisonnable.

Entre 1978 et 1980, du matériel contenant des BPC a été acheminé vers des installations d'élimination américaines, accessibles jusqu'en 1980, et ensuite vers une installation albertaine. Toutefois, la quantité éliminée ne représente qu'une petite fraction de la quantité totale utilisée.

Enfin, l'étude ne signale que peu de cas où le matériel électrique coulait ou pouvait contaminer l'environnement ou les produits alimentaires. Toutefois, le matériel constituant un risque a été remplacé par du matériel ne contenant pas de BPC.

Afin de régler le problème, le gouvernement canadien a adopté des règlements en vue de l'élimination graduelle du matériel contenant des BPC, et a établi des lignes directrices sur la gestion des déchets et l'entretien du matériel.

Avec le temps, l'utilisation des BPC sera complètement interdite. Toutefois, le processus d'élimination pourrait être long, à cause du délai nécessaire à la construction d'installations appropriées et à la fabrication de matériel utilisant un autre produit.

Renseignements :
Paul Mitchell
(604) 666-6058

Le PFEEE sur vidéo

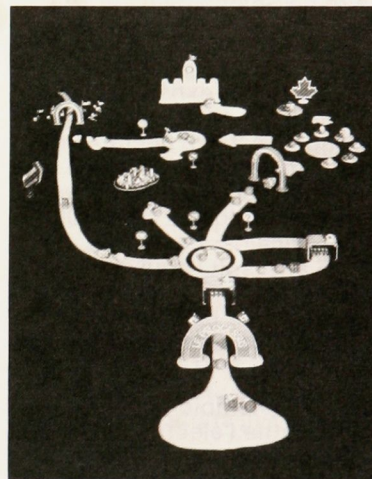
Le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PFEEE) est maintenant sur bande vidéo. Produite par l'université Memorial de Saint-Jean (T.-N.), cette bande montre les différentes étapes du processus, depuis la présentation d'un projet jusqu'au moment de la prise de décision finale par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

Le promoteur fictif d'un projet (appelé James en anglais et Maurice en français), guidé par un agent gouvernemental, franchit les diverses étapes du processus. Des scènes réelles sont entrecoupées de dessins animés. L'étape de l'examen du projet par une commission est illustrée par des scènes tirées de véritables assemblées.

Cette vidéocassette, enregistrée sur bande de 1/2 ou de 3/4 pouce, peut aider les particuliers, les organismes gouvernementaux et les industries à participer au processus d'examen. En plus de décrire le déroulement du processus, ce document audiovisuel vise à stimuler la discussion.

Des cassettes sont disponibles au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, 13^e étage, immeuble Fontaine, Hull (Québec).

Renseignements :
Douglas Parkinson
(819) 997-2725



Comment détruire les BPC

Environnement Canada a publié une revue de toutes les méthodes acceptables pour traiter ou détruire les déchets de BPC en Amérique du Nord. Cette publication de 81 pages, intitulée *Techniques de destruction des polychlorobiphényles*, donne des informations sur plus de 40 techniques réparties en quatre catégories : les procédés conventionnels d'incinération, les nouveaux procédés d'incinération, les procédés chimiques et les procédés physico-chimiques.

Les progrès technologiques ont permis de mettre au point plus de

80 procédés pour régler sans danger le problème des BPC. Mais à l'heure actuelle, au lieu d'être détruits, les BPC et les déchets contenant des BPC sont stockés en quantité toujours croissante au Canada.

Cette publication permettra au lecteur d'évaluer la situation et d'identifier les moyens économiques de détruire les BPC.

Renseignements :
H.P. Dibbs
(819) 997-3405

Une entente sauve la Skagit

Après 40 ans de discussion, on entrevoit enfin le règlement de la controverse portant sur le barrage Ross et la vallée de la Skagit.

À la mi-avril, le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, M. Stephen Rogers, et le maire de Seattle, M. Charles Royer, ont annoncé les détails d'une entente-cadre.

Seattle a renoncé à exhausser de 37 mètres le barrage Ross, ce qui aurait inondé les 2 023 hectares de région sauvage dans la vallée de la Skagit. La ville versera plutôt à la Colombie-Britannique 21 848 000 dollars (américains) par année, pendant 35 ans, soit l'équivalent de ce qu'elle aurait payé pour l'exhaussement du barrage si elle avait emprunté l'argent en décembre 1982.

En retour, la Colombie-Britannique fournira à Seattle l'électricité qu'aurait produite un barrage plus élevé, soit jusqu'à 300 mégawatts durant les heures de pointe. Elle assumera aussi le coût de la transmission de l'électricité de Blaine à Seattle.

En outre, l'entente prévoit la création d'un fonds environnemental de 5 millions de dollars, 4 millions provenant de Seattle et 1 million de la Colombie-Britannique, pour aménager la région pittoresque du barrage Ross et de la vallée de la Skagit, et en faciliter l'accès au public.

Pour produire les 50 % d'électricité prévus dans l'entente, la Colombie-Britannique exhaussera de cinq mètres le barrage de Seven Mile, sur la rivière Pend'oreilles, près de Trail, entraînant ainsi l'inondation de

57 hectares de terres négligeables en Colombie-Britannique et de 24 hectares dans l'État de Washington. Comme les terres en Colombie-Britannique se situent dans une gorge étroite, aucune expropriation ne sera nécessaire.

Des clauses abrogatoires permettent à l'une ou l'autre des parties de mettre fin à l'entente après 1996, et prévoient des sanctions si les engagements ne sont pas respectés.

L'entente-cadre a été conclue le 5 février mais n'a pas été annoncée officiellement avant le mois d'avril. Elle est le fruit de dix mois de négociations entre les membres d'un conseil consultatif composé de représentants de la Commission mixte internationale, de la Colombie-Britannique, de la ville de Seattle, du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Affaires étrangères des États-Unis. Le conseil a été formé à la suite d'une décision de la Commission mixte internationale, en avril 1982, ordonnant un moratoire d'un an sur l'exhaussement du barrage Ross afin de permettre aux parties de parvenir à une nouvelle entente.

La Colombie-Britannique et Seattle doivent entériner le règlement avant qu'un traité ne soit présenté au Parlement du Canada et au Sénat des États-Unis. Des audiences publiques devant le conseil municipal de Seattle ont débuté le 18 mai. Le traité devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année.

Renseignements :
Paul Mitchell
(604) 666-6058

Tendances économiques en foresterie

(suite de la page 2)

construction domiciliaire en 1982 se chiffraient à un peu plus de un million, comparativement à deux millions en 1978. À la même époque, le Canada comptait 128 860 projets domiciliaires, soit 29 % de moins que l'année précédente et le plus bas taux d'activité en 20 ans.

Toutefois, au cours des derniers mois, l'accroissement de la demande de logements au Canada et aux États-Unis a enfin relancé une industrie dont le taux de chômage était sans précédent. Selon les analystes, la tendance à la hausse se maintiendra à mesure que le marché se redressera et que les taux d'intérêt redeviendront acceptables. La United States National Association of Home Builders a prêté que le nombre de mises en chantier aux États-Unis devrait augmenter de 30 % en 1983.

La situation se rétablira plus lentement dans le secteur des pâtes et papiers. On ne s'attend pas à un redressement complet dans l'industrie des produits forestiers avant 1984. Dans tous les secteurs, l'industrie a acquis beaucoup d'expérience au cours de l'une des plus longues et des plus difficiles récessions jamais connues. Les compagnies canadiennes sont devenues plus dynamiques et plus concurrentielles, et mieux préparées à affronter les défis des marchés mondiaux.

Renseignements :
Michel Poliquin
(819) 994-1658

Consultation du public

Voici le calendrier des réunions de la région de l'Atlantique :

13 septembre : Charlottetown

19 septembre : Halifax

4 octobre : Saint-Jean (T.-N.)

12 octobre : Fredericton

Les autres réunions seront annoncées dans les prochains numéros de *Environnement à la une*.

